

Un CE Historique !

CE FRET du 26 Janvier

Le 26 Janvier 2010

Belle-Ile

Vers une filialisation programmée ?

Le Comité d'Etablissement de ce jour a pris un caractère historique pour FRET SNCF mais aussi pour le FRET Ferroviaire en général. Si la **FGAAC-CFDT** l'a qualifié de la sorte, c'est que l'ère du FRET SNCF, service public et outil d'aménagement du territoire s'achève, pour laisser la place à FRET SNCF, soumis à la logique de rentabilité économique. La seule solution de la Direction pour atteindre ce but étant de le filialiser en entités par produits.

Pour la **FGAAC-CFDT**, la pertinence économique n'est pas démontrée. Le coût de la création de Belle-Ile n'aura jamais été officiellement chiffré. La nécessité annoncée de rapprocher le commercial de la production en situant les agents autour de Lille est en incohérence totale avec le projet de disperser sur Paris, Lyon et Lille les sièges des prochaines entités.

- La disparition d'une hiérarchie de proximité dans les unités d'exploitation sera source de dysfonctionnement.
- Pour la traction, c'est la mise en concurrence directe avec les salariés des filiales, une entité pouvant faire appel à une autre pour assurer la prestation conduite d'un contrat.
- Concernant l'emploi, c'est déjà 90 emplois supprimés, qu'en sera-t-il demain ? Le mutisme de la direction sur ce sujet, n'a fait qu'alimenter les craintes de la **FGAAC-CFDT** et de l'ensemble des cheminots du FRET. D'autant plus que la seule solution proposée aux agents sans poste est la mise à disposition des Espaces Mobilité Emploi ou de l'Espace Développement Cadre.

Pour la FGAAC-CFDT, à quoi bon faire des efforts, si la décision de transfert de charges et de cheminots vers les filiales est déjà prise ?

Si ce n'est que pour obtenir un sursis d'un an, cela ne constitue pas une motivation d'avenir.

Les chiffres du mois :

- **3713** : suppressions d'emplois à la SNCF prévues par le budget 2010.
- **3438** : suppressions d'emplois prévues pour le FRET.
- **5200** : emplois supprimés au FRET entre les fins d'années 2008 et 2010.
- **-26,57%** : taux d'emplois en moins pour FRET SNCF en 2010.
- **92%** : « contribution » de FRET SNCF dans les suppressions d'emplois prévues pour 2010
- **-19%** : baisse du Chiffre d'Affaire de FRET SNCF en 2009.
- **-20%** : baisse de Tonnage transporté en 2009.
- **3** : postes de cadres supérieurs créés pour Belle-Ile
- **90** : postes supprimés par la création de Belle-Ile

Accompagner des agents.

C'est ce que la **FGAAC-CFDT** exige en interpellant la direction afin d'adosser aux commissions de suivi, un volet emploi, pour suivre nominalement les agents du FRET dont les postes sont supprimés. Ces préoccupations ne semblent pas intéresser certaines OS qui ne participent pas à ces commissions.

Domage...

Départ du Directeur du Fret

Le départ du Directeur de FRET SNCF, Président de notre CE, instance désirée et mise en place par sa volonté correspond t'il à un changement de politique pour notre activité ?

Même si la **FGAAC-CFDT** s'est confrontée très souvent aux idées qu'il portait, elle reconnaît l'homme de convictions n'ayant pas peur d'être en première ligne pour défendre ses projets, attitude qui semble d'ailleurs aujourd'hui lui avoir été préjudiciable. Aujourd'hui, nous souhaitons avoir des précisions sur le nouvel organigramme de FRET SNCF et surtout savoir qui présidera le CE à l'avenir.

Pour la FGAAC-CFDT, cette instance ne devra en aucun cas être présidée par « une boîte au lettre » n'ayant aucun pouvoir décisionnaire.

De plus, la tenue de ce CE a conforté la **FGAAC-CFDT** dans l'idée que la direction veut maintenir le cap malgré le départ du capitaine...

Souffrance au travail.

L'activité FRET met en place un plan d'actions sur les risques psychosociaux qui passe par une formation spécifique des managers:

- Plan de détection des situations à risque
- Plan de formation à la compréhension des risques psychosociaux et à l'identification des agents en difficulté
- Dispositif renforcé d'Accompagnement du Changement.

Après 7 ans de réorganisations ininterrompues au sein de notre activité, l'entreprise découvre qu'il est indispensable d'accompagner le changement et tient compte enfin des signaux d'alarme des médecins du travail et de vos représentants du personnel.

La FGAAC-CFDT exige un complément d'informations sur un sujet qui, au vu du contexte actuel, est de plus en plus préoccupant.

Table Ronde FRET du 14 Janvier : Propositions de la direction à revoir.

La **FGAAC-CFDT** tient en premier lieu à demander à nouveau que l'entreprise fasse tout pour éviter le processus de filialisation de FRET SNCF. Pour cela, la **FGAAC-CFDT** a proposé des solutions alternatives. Pour éviter la baisse continue de l'emploi à statut, la **FGAAC-CFDT** revendique la « Portabilité des droits des agents » qui ne peut être dissociée d'un ensemble qui s'appelle le « contrat social des cheminots du groupe », en termes de reconnaissance de l'expérience et de sa validation : donc de parcours professionnel ; en termes de rémunération : donc de déroulement de carrière ; en termes de droits à la retraite.

Notre objectif n'est pas de dépoussiérer le RH 0337 mais de définir quelle place, dans le groupe SNCF, a l'emploi à statut. Pour la **FGAAC-CFDT**, cette place est la plus grande possible !

Les questions de l'ancienneté de cheminots qui passent de l'EPIC à une Filiale et inversement, de cheminots d'entreprises privées venant à la SNCF, de cheminots passant d'une filiale à une autre, se posent déjà et vont s'accroître.

Sur l'engagement pris sur l'OFP de La Rochelle, il ne suffit pas de déclarer que l'on va regarder! **Pour la FGAAC-CFDT, c'est l'occasion de définir les périmètres de pertinence des filiales qui ne peuvent être que complémentaires et en aucun cas en concurrence avec l'EPIC.** L'OFP de La Rochelle doit voir son Hinterland strictement limité à la zone portuaire. **La FGAAC-CFDT n'acceptera pas, sur ce dossier comme sur d'autres, une mise en concurrence des salariés !**

Pour éviter cette mise en concurrence des salariés, la SNCF doit enfin prendre ses responsabilités sur la convention collective du ferroviaire.